



Charte d'entreprise

Entreprendre avec vous



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève

AVANT-PROPOS

L'activité de la FER Genève s'inscrit dans le cadre de ses statuts, dont l'application est du ressort de ses organes. Une Charte ne saurait avoir pour vocation de remplacer les textes qui fixent le cadre de ses activités. Elle doit en revanche exprimer la philosophie d'ensemble qui les entoure. Elle indique également la façon dont doivent se traduire concrètement les relations des collaborateurs et collaboratrices de la FER Genève avec l'ensemble des membres et des partenaires, ainsi qu'entre eux. Une charte, c'est au fond le référentiel mis à disposition de chacun pour ses activités professionnelles.

Blaise Matthey, Directeur général

SOMMAIRE

ORIGINES	4
MISSIONS	5
VALEURS	6
PROMOTION DE L'ACTION ET DU DIALOGUE	7
RELATIONS AVEC LES MEMBRES	8
RELATIONS AVEC LES COLLABORATEURS	9
RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES	10

PRÉAMBULE

La Charte est le fondement de l'action et de la culture d'entreprise de la Fédération des Entreprises Romandes Genève (ci-après FER Genève, www.fer-ge.ch), au plan tant interne qu'externe.

Elle définit ce que ses membres et l'ensemble de ses partenaires peuvent attendre de la FER Genève.

Elle énonce les missions de la FER Genève, ainsi que les valeurs essentielles sur lesquelles elle s'appuie.

ORIGINES

La FER Genève est issue du corporatisme des années 30, conçu comme une réponse chrétienne, économique et sociale face à la montée des totalitarismes dans un contexte de crise.

Les syndicats ont proposé aux patrons de bonne volonté de s'allier à eux dans une organisation qui aurait pour principe la coopération des classes.

L'expérience fut tentée, mais l'union n'a pas duré au-delà de la Seconde guerre mondiale. Elle n'en a pas moins jeté les bases d'un dialogue entre partenaires sociaux, auquel la FER Genève demeure attachée.

Depuis cette époque, la FER Genève inscrit son action dans un cadre romand, par le biais de la Fédération des Entreprises Romandes (FER, www.fer-sr.ch) dont elle est membre et gère le secrétariat général.

CHAPITRE 1

CHAPITRE 2

MISSIONS

La FER Genève est une fédération d'entreprises et d'associations à caractère patronal et économique, regroupant des membres individuels et collectifs venant de tous les horizons de l'économie.

Ses missions sont définies en fonction des besoins et des attentes de ses membres. Elles sont de quatre types :

- la défense de l'économie privée ;
- la fourniture de services aux membres ;
- la conduite d'une réflexion et d'un dialogue sur l'évolution de la société ;
- la mise en relation de ses membres et de ses partenaires.

La FER Genève promeut une économie libérale, basée sur l'initiative et la responsabilité individuelles, ainsi que sur le respect des partenaires. Elle défend et conseille les employeurs dans les relations du travail et la politique sociale. Elle intervient auprès des autorités et délègue des représentants au sein de commissions officielles.

La FER Genève fournit des services à ses membres notamment dans les domaines du secrétariat d'associations professionnelles, du droit du travail, de la négociation collective, de la formation professionnelle, de la santé et de la sécurité au travail (www.f4s.ch), des salaires et de la sécurité sociale (www.ciam-avs.ch et www.ciepp.ch).

Elle est un centre de référence pour les employeurs sur tous les grands sujets touchant l'économie et les relations sociales. Elle participe aux procédures de consultation et aux débats dans les médias et fait connaître ses positions par ses publications. Elle offre la possibilité à ses membres de se réunir, entre eux ou avec des tiers, pour s'informer et débattre sur des thèmes les concernant, par l'organisation de nombreuses manifestations.

CHAPITRE 3

VALEURS

Dans l'accomplissement de ses missions, la FER Genève et ses collaborateurs/collaboratrices s'engagent à respecter et à promouvoir ses valeurs fondamentales et tout particulièrement :

- **la liberté** : elle est la valeur essentielle qui permet à chacun d'imaginer, d'agir, de créer, d'entreprendre. La liberté économique ainsi que la liberté contractuelle sont des éléments indispensables à la prospérité de notre pays. Quant à la libre concurrence, elle favorise la liberté individuelle et donne non seulement le droit, mais aussi la possibilité matérielle aux agents économiques de pouvoir faire des choix et d'utiliser leur raison. Elle favorise l'adaptation permanente entre l'offre et la demande, l'efficacité économique et l'innovation ;
- **la responsabilité** : la liberté ne peut se concevoir sans responsabilité. C'est le devoir de répondre de ses actes. Pour les entreprises, la responsabilité sociale (RSE) revêt une importance toute particulière. Elle se définit comme un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques, dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes, sur une base volontaire. La FER Genève s'engage à promouvoir la RSE dans son action ;
- **la solidarité** : elle accompagne la liberté et la responsabilité. La solidarité constitue le socle de la cohésion sociale. Elle doit respecter l'individu et ne pas se transformer en assistantat ;
- **la bonne foi, la probité et l'équité** : l'économie de marché, la libre concurrence, les relations sociales et, de manière plus générale, la vie en société ne peuvent se concevoir, à tout le moins sur le long terme, sans le respect de ces valeurs et de ses partenaires.

CHAPITRE 4

PROMOTION DE L'ACTION ET DU DIALOGUE

Depuis sa création, la FER Genève promeut l'action et le dialogue. Elle inscrit l'ensemble de ses relations dans le respect de ses valeurs et s'attend à ce qu'il en soit ainsi pour ses partenaires. Dans le cadre de ses missions, elle défend les intérêts de ses membres et s'engage à favoriser l'élaboration de solutions pragmatiques et profitables à la majorité, convaincue qu'il s'agit d'un atout précieux pour la compétitivité de la Suisse.

Dans ce contexte, elle est favorable au dialogue entre partenaires sociaux et à la paix du travail, qui permet à ces derniers de préserver leur autonomie vis-à-vis de l'Etat et de régler pacifiquement des conflits selon des procédures conventionnelles.

La FER Genève respecte l'autonomie de ses membres pour concrétiser le dialogue entre partenaires sociaux. Ils sont libres d'adhérer ou non à une convention collective de travail (CCT). La FER Genève ne se substitue pas à eux et ne signe pas de CCT.

CHAPITRE 5

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Les membres sont au cœur de l'activité de la FER Genève, qui est à leur service et à leur écoute.

La FER Genève inscrit son action dans le cadre de leurs besoins. Elle leur propose des solutions optimales adaptées à leur situation et leur permet, le cas échéant, d'entrer en relation avec des tiers, tout en leur garantissant la plus grande confidentialité.

Elle les informe régulièrement des développements politiques, économiques et sociaux pouvant influencer leur activité et leur donne l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de se connaître.

Dans le cadre des relations qu'ils ont avec les membres de la FER Genève, ses collaborateurs s'efforcent de répondre à leurs attentes, tout en respectant les valeurs de la Fédération.

CHAPITRE 6

RELATIONS AVEC LES COLLABORATEURS

La FER Genève considère que son succès est étroitement lié aux qualités professionnelles et humaines de ses collaborateurs/collaboratrices. Elle attend d'eux/elles qu'ils/elles fassent preuve de motivation et qu'ils/elles s'engagent avec conviction, honnêteté et professionnalisme dans leurs tâches.

Chacun/chacune se doit de contribuer à une atmosphère de travail équilibrée.

La FER Genève fournit des conditions de travail de qualité, qui respectent les normes les plus récentes dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Elle propose un cadre de travail stimulant, des possibilités de développement au sein de l'entreprise et un mode de rémunération équitable, conforme au marché et tenant compte de la performance.

Elle s'efforce d'offrir des chances égales à tous les collaborateurs/collaboratrices et les encourage à développer leurs compétences et à progresser, lorsque cela est possible, dans leur carrière. Pour ce faire, elle promeut la formation professionnelle et continue.

Elle ne tolère aucun harcèlement sexuel, physique ou moral.

Elle ne pratique aucune discrimination fondée sur la couleur de la peau, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle et n'accepte pas le port de signes religieux ostentatoires.

CHAPITRE 7

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES PARTENAIRES

La performance et l'excellence doivent être exigées des fournisseurs et des partenaires afin de permettre à la FER Genève de satisfaire au mieux ses membres.

La FER Genève communique ouvertement avec ses partenaires commerciaux, qu'elle traite équitablement en faisant preuve de bonne foi durant les négociations.

La FER Genève favorise les relations d'affaires avec les fournisseurs et les partenaires, qui partagent ses valeurs.

Dans l'exercice de leur activité professionnelle, les collaborateurs/collaboratrices ne peuvent accepter de la part de fournisseurs ou d'autres tiers, ni pour eux-mêmes ni pour leurs proches, de l'argent, y compris au titre de commission, ou tout cadeau s'écartant des usages, sous quelque forme que ce soit.

www.fer-ge.ch

98, rue Saint-Jean – Case postale 5278 – 1211 Genève 11
T 022 715 31 11 – F 022 715 32 13
fer-ge@fer-ge.ch